



Millennium Challenge Account - Burkina Faso II (MCA-Burkina Faso II)

I. LETTRE D'INVITATION

N°: *UCF-BF/C/AD/IC/2021/001*

Ouagadougou, le 01 septembre 2021

Objet : Sélection d'un consultant individuel pour la conception du logo et de la charte graphique du Millennium Challenge Account-Burkina Faso II

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du Burkina Faso (le « Gouvernement » ou « G°BF ») ont signé un Compact le 13 août 2020 en vue d'une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d'environ 450 000 000 \$ US (le « Financement MCC ») ainsi qu'une contribution du gouvernement de 50 110 795 \$ US (la « contribution du gouvernement ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Burkina Faso, (le « Compact »).

Le Programme s'articule autour de trois (03) projets qui visent les objectifs suivants : a) réduire le coût du service d'électricité et accroître la satisfaction de la demande (« Objectif du Projet Réforme et Renforcement des Capacités ») ; b) réduire le coût de la production d'électricité et accroître la fiabilité des autres sources de fourniture d'électricité (« Objectif du Projet Offre ») et c) améliorer l'extension et la fiabilité du réseau électrique et accroître la consommation d'électricité (« Objectif du Projet Réseaux et Accès »).

Le Gouvernement, agissant par le Millennium Challenge Account-Burkina Faso II (« MCA-Burkina Faso II »), l'Entité MCA pour servir d'entité responsable de la mise en œuvre du Compact, entend utiliser une partie du Financement MCC pour les paiements autorisés en vertu du contrat pour lequel la présente Lettre d'Invitation (« LOI ») est émise.

L'Unité de Coordination de la Formulation du Second Compact du Burkina Faso (UCF-

• Avoir au moins 3 expériences similaires de création de logo associée à une charte graphique. Chaque candidat ne peut soumettre qu'une et une seule proposition. En plus du logo, chaque soumissionnaire devra soumettre un Curriculum Vitae (CV) détaillée conformément au formulaire de CV joint au dossier de sélection.

V- PROCEDURE DE SELECTION

Le processus de sélection comprend les étapes suivantes :

Premièrement, l'UCF-Burkina évaluera les CV et œuvres proposées en mettant en place un panel. L'évaluation portera sur le dessin technique, la pertinence du message par rapport à la mission de MCA-Burkina Faso II, l'originalité, l'esthétique, la lisibilité, la composition et la reproductibilité. Chaque œuvre sera accompagnée d'une note explicative dactylographiée.

Les dessins ne doivent présenter aucune ressemblance avec des dessins ou logos existants.

a. Cette évaluation devra permettre au panel de classer les consultants. Les trois premiers consultants classés seront primés ainsi qu'il suit :

- 1er prix : 600 000 de francs CFA
- 2ème prix : 500 000 de francs CFA
- 3ème prix : 400 000 de francs CFA.

b. Deuxièmement, le consultant classé premier sera invité à la négociation en vue de la conclusion d'un contrat et le développement de sa proposition de logo (logo, un (1) visuel de chacun des trois projets du programme, charte graphique etc.). Au cas où les négociations n'aboutissent pas avec le premier, le deuxième sera invité ainsi de suite jusqu'au troisième.

VI- INFORMATIONS DIVERSES

1. L'attention des consultants est attirée sur le fait que les logos des MCA sont strictement encadrés selon des normes et des exigences du MCC. Une liste de documents et supports est fournie dans les TDRs et il est conseillé de consulter les sites

émise.

L'Unité de Coordination de la Formulation du Second Compact du Burkina Faso (UCF-Burkina) sert d'entité de mise en œuvre du Compact au nom du gouvernement avant la mise en place de MCA-Burkina Faso II. Entre autres choses, UCF-Burkina procède à la passation des marchés pour les services discutés dans cet accord. Lors de sa session inaugurale du 15 avril 2021, le Comité d'Orientation et de Suivi du MCA-Burkina Faso II a pris certaines mesures, notamment l'approbation de la forme de cet Accord, la ratification des actions préalables de l'UCF-Burkina et l'autorisation du Coordonnateur National de UCF-Burkina de prendre certaines mesures et d'exécuter certains contrats pour MCA-Burkina Faso II.

Cette Sélection d'un consultant individuel, fait suite à l'Avis général de passation des marchés N°4 qui a été publié sur **UNDB Online le 10 août 2021**, ainsi que sur le site web de l'Entité MCA www.ucfburkina.org le **10 août 2021** et dans des journaux locaux « Sidwaya » le 13 au 16 août 2021 et « L'Observateur Paalga » le 16 août 2021.

II- RÉSUMÉ DES SERVICES :

MCA-Burkina Faso II invite maintenant les consultants individuels expérimentés et éligibles à fournir les services de consultants individuels suivants : « **conception du logo et de la charte graphique du Millennium Challenge Account-Burkina Faso II** ».

Le logo retenu reflètera l'identité et l'image du MCA-Burkina Faso II. Le logo doit être simple, lisible et avoir un symbole matérialisant le domaine professionnel de la structure. Il devra être reproductible sur tout support (imprimé, électronique ou vidéo etc..).

Les consultants individuels peuvent faire parvenir leurs œuvres (en couleur et en noir et blanc) sous une forme électronique en CD – Rom (JPEG, PDF, TIFF, PSD) ou clé USB.

III- DATE ET DUREE DU CONTRAT

La mission se déroulera à Ouagadougou. Le délai contractuel est prévu pour une durée d'exécution de **trois (03) mois**.

IV- QUALIFICATION REQUISE DE CONSULTANT INDIVIDUEL

La participation à cet appel à proposition est ouverte à toute personne physique avec un grand sens artistique, une grande créativité et ayant des compétences dans le domaine de l'infographie, du graphisme, de la création visuelle ou tout domaine similaire et possédant les qualifications minimales suivantes :

- Infographiste, designer graphiste ou graphiste de niveau Bac au minimum,
- Une parfaite maîtrise de la langue française,
- une expérience d'au moins 05 ans en conception et développement de supports de communication, en infographie, en création de logos et de visuels (charte graphique, brochures ou dépliant, etc.),

1. L'attention des consultants est attirée sur le fait que les logos des MCA sont strictement encadrés selon des normes et des exigences du MCC. Une liste de documents et supports est fournie dans les TDRs et il est conseillé de consulter lesdits documents afin de faire de meilleure proposition et éventuellement assurer une exécution correcte de la prestation.

2. Les consultants doivent utiliser les formulaires joints au présent Dossier de sélection de consultant individuel pour soumettre leurs propositions. Les documents relatifs à cette consultation sont disponibles en format téléchargeable sur le site internet : <https://ucfburkina.org/category/passation-marches/> ou via le lien Dropbox suivant : https://www.dropbox.com/sh/3plb8nsp4tq3a1l/AACzK1WLGrrresizwRv2_xMBA?dl=0

3. Toutes questions ou demandes de clarification à cette Sélection de Consultant Individuel avec concours seront envoyées à l'Agent Passation de Marchés, Email : pa-burkinafaso@charleskendall.com avant le **8 septembre 2021 à 15 heures 00 TU, (heure du Burkina Faso)**. Les réponses aux demandes de clarification seront fournies au plus tard le **15 septembre 2021 à 15h00 TU (heure du Burkina Faso)**.

4. Les consultants individuels intéressés doivent soumettre électroniquement leurs propositions incluant :

1. Formulaire de Lettre de Demande/d'Accompagnement,
2. Logo + Note explicative de l'œuvre du consultant ;
3. Formulaire de curriculum vitae ;
4. Formulaire de soumission de la proposition financière.

Les propositions doivent être déposées suivant le lien Dropbox ci-après : <https://www.dropbox.com/request/ClonofJeYVFqrSKsa9xj> au plus tard le **22 septembre 2021 à 14 h00 UT (heure du Burkina)**.

5. Les soumissions sur papier et par courriel ne seront pas acceptées.

Veillez agréer, Madame/Monsieur l'assurance de ma considération distinguée,

Pour MCA-Burkina Faso II,
Le Coordonnateur National de l'Unité de Coordination de la
Formulation du second Compact du Burkina
(UCF-Burkina) habilité à agir pour le compte de
MCA-Burkina Faso II

Dr. KABORE T. Samuel
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon